Image not found or type unknown

quitter le domicile conjugal

Par **agora**, le **23/10/2012** à **20:10**

Bonsoir,

Je viens vers vous car cela fait 1 an bientôt que je suis séparer de corps d'avec mon mari. J'ai demandé le divorce en décembre 2011 et engagé un avocat en janvier, par ailleurs je lui ai versé la totalité de ses honoraires.
Au début, mon mari l'a mal pris et a engagé un avocat au dessus de ses moyens, ce qui a eu pour conséquences que la procédure n'est toujours pas entamée.
Nous n'avons pas d'enfants et sommes propriétaires d'un appartement depuis fin 2011.
J'ai rencontré quelqu'un et souhaite partir vivre avec lui et dans la mesure ou je commence a trouver la cohabitation pesante, (je commence a faire des crises d'angoisse, et développe un tas de symptômes dus au stress).
Ma question est donc la suivante: Qu'est ce que je risque si je pars? mon mari n'y voit pas d'inconvénients a priori et souhaite garder l'appartement, seulement j'ai peur qu'il change d'avis par la suite (il n'a pas une bonne santé financière malgré un salaire de 2600 euros/mois) car il est très dépensier (c'est d'ailleurs l'une des raisons qui m'ont poussé à demander le divorce).
J'ai réussi à le convaincre d'un consentement mutuel pour limiter ses frais, il prend le même avocat que moi. Nous avons adressé un courrier à ce dernier dans ce sens mais pas encore de nouvelles de sa part.
Merci pour vos réponses car je suis vraiment angoissée, je n'ai pas envie de payer les "conneries" de mon futur ex-mari jusqu'à la fin de mes jours, tout ça me fais peur, il change constamment d'avis et ne sait rien faire tout seul.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés